

## Alerte Mobilisation !

Une pétition mobilise la communauté MesOpinions.com. Ce combat citoyen peut vous intéresser.

### Autorisation de nourrir les chats errants/libres en France



**Auteur :** Association Des Poils et des Plumes

Bonjour à tous,

**Il y aurait 11 millions de chats errants en France !**

**Bénévoles, nourrisseurs, associations, sommes débordés par la lourde tâche dont nous avons pris la charge : subvenir aux besoins des chats errants, libres : Nourriture, soins, stérilisations et identifications.**

Très souvent sans l'aide des municipalités, sans local pour le rétablissement des opérés (un coin de chambre chez les familles d'accueil), et de surcroît confrontés, dans de nombreuses villes, à l'animosité des mairies.

La vie d'un chat errant est un combat continu pour la survie.

**Sans humain pour lui donner l'amour et les soins dont chaque animal domestique a besoin, les chats errants ont des vies courtes et généralement dramatiques.**

Sachez que l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) "**Jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages, ou redevenus tels.**" nous interdit de nourrir les chats errants, nous exposant à des amendes :

*"Il est interdit de jeter ou de déposer en tous lieux et établissements publics, jardins, parcs, bois, promenades, cimetières, etc., des graines ou toute nourriture susceptible d'y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons. "*

MAIS il est possible d'y être autorisés !

Voici la réponse du Ministère des solidarités et de la santé sur la question des chats errants <http://www.senat.fr/questions/base/2018/qSEQ180504966.html>

→ **"Ces dispositions n'interdisent pas d'attirer les animaux lorsque cette pratique n'est pas cause d'insalubrité ou de gêne, ni de les nourrir en dehors des lieux publics. Elles peuvent être adaptées par les préfets qui arrêtent les RSD. Le concours des personnes nourrissant les chats à la stérilisation de ces derniers par les maires est donc possible dans le respect du droit."**

**Par cette pétition, nous demandons :**

1- **L'abrogation de cet arrêté préfectoral obsolète** qui interdit de nourrir les chats errants.

2- **Que toutes les mairies soient dans l'obligation d'aider les associations,** financièrement mais aussi en proposant un local si besoin.

3- **Que des lieux de nourrissage puissent être dédiés** si besoin, type les abris Chatipi de l'association One Voice (comme par exemple à Veix en Corrèze, à Poix-Terron dans les Ardennes et bientôt à Ermont dans le Val d'Oise).

→ L'initiative citoyenne européenne permet à un million de citoyens européens d'appeler la Commission européenne à légiférer sur un sujet donné : allez, on tente ?

Pour ma part, j'ai eu la chance d'être entendue par Xavier Haquin le nouveau maire d'Ermont, mais j'ai reçu tant de messages de personnes confrontées aux mêmes difficultés que moi que **j'ai décidé de ne plus traiter ce problème au niveau local mais national !**